

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 01 septembre 2023

Présents : Alain DOSSO – Romaric FOULON – Eric MAITROT – Evert ARRIVE – Valérie BAILLEUX RAMEAU – Amélie FEUVRIER – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT – Grégoire VENTURI.

Absent / excusé : Rémy DOSSO

Le maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2023. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque M Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

Travaux de voirie 2024 :

Lors de la dernière tenue du Conseil Municipal et de la présentation des estimations du cabinet CARDINAL de Langres pour les travaux de voirie 2024, il avait été demandé que soient apportées des précisions sur lesdits travaux (surfaces, revêtements,..). Le Maire a adressé un mail au cabinet le 26 juin dernier dont il donne lecture. Un retour a été fait le 31 août, par le SIVOM de Montigny-sur-Aube, comprenant les dernières estimations réalisées par le cabinet et une demande d'indiquer rapidement l'intention de la commune de faire ou non les travaux avec une prise de délibération au plus tard le 25 septembre 2023 et ce, afin de monter les dossiers de subventions. Le Maire précise que sur les derniers devis seuls les frais généraux et le montant du prix du m² du revêtement sur chaussée ont été modifiés et communiqué à chaque conseiller un tableau récapitulatif par travaux.

Après divers échanges, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Approuve le projet :*
 - *réfection des champs gras pour un montant de 7 407 € HT (revêtement voirie en enduit bicouche) avec une variante (revêtement voirie en béton bitumineux) pour un montant de 13 697 € (revoir les surfaces),*
 - *chemin des métrus pour un montant de 4 757 € HT,*
 - *trottoirs rue de la tournelle : revêtement en béton bitumineux pour un montant de 4 856 € HT (revoir les surfaces et les longueurs de bordures),*
 - *trottoirs rue de Vanvey : revêtement en béton bitumineux pour un montant de 2 031 € HT (revoir les longueurs de bordures),*
- *Certifie que les travaux portent sur des voies communales*
- *Confie les travaux au SIVOM et charge celui-ci de solliciter le concours du Conseil Départemental au titre du plan Marshall – voirie communale*
- *S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet*
- *S'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP 2024.*

Il est rappelé, pour information, que la commune a perçu, au titre de dédommagement, par les assurances du GAEC ISSELIN, en mars 2023, la somme de 2 750 € au titre du sinistre constaté sur la VC des champs gras (à prendre en compte sur le montant des travaux envisagés sur ledit chemin).

DM - annulation de titre :

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris la décision modificative suivante :

- annulation d'un titre de 45 € au nom de M BRION Alexandre (régularisation sur cession de vente à la mesure d'houppiers au sol sur diverses parcelles n°5 / 2023)
- annulation d'un titre de 85 € au nom de M ALLABERT Rémi (régularisation sur cession de vente à la mesure d'houppiers au sol sur diverses parcelles n°3 / 2023)

Au regard de ces éléments, décide un transfert de crédit sur le budget forêt 69332, en dépenses de fonctionnement : article 6282 : - 100 €, article 673 : + 100 €.

Logement communal :

M Eric MAITROT, référent du Conseil Municipal auprès du locataire, donne le compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec celui-ci et des travaux à prévoir :

- changement des volets bois côté cour
- entretien et/ou changement du poêle à granulés
- fermeture de la porte du garage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, demande que soit établi, pour la prochaine réunion, des devis correspondants à ces travaux.

SICECO - Devis pour audit énergétique :

En prévision des travaux énumérés ci-dessus et conformément aux nouvelles normes énergétiques actuellement en vigueur, Le Maire représente aux Conseillers Municipaux le devis et son annexe établi par Conseil en Energie Partagé (CEP) pour la réalisation d'un audit énergétique de type classique sur le bâtiment Mairie – salle des fêtes – logement, pour lequel le Conseil avait reporté sa décision dans l'attente de l'entretien avec le locataire.

Le coût de 3 735,76 € TTC serait financé à hauteur de 70 % par le SICECO ce qui laisserait à charge pour la commune la somme de 1 245,25 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le devis présenté pour un reste à charge à la commune de 1 245,25 €.

Commission des bois :

M Eric MAITROT, vice-président de la commission des bois informe les Conseillers municipaux des points suivants :

- vente le 27/06/2023 à la Scierie de Maisey pour 1 890 € HT (parcelles 42 & 43)
- vente le 27/06/2023 à D'HERBOMEZ Denis pour 7 621 € HT (parcelles 55,56b & 60)
- proposition des coupes à l'état d'assiette 2024 : à voir lors de la réunion sur le terrain avec le garde ONF (date proposée le 30 septembre ou le 07 octobre 2023)
- Affouages 2022/2023 : reste un cubage à effectuer.
- Nouvel aménagement forestier : réunion d'information à organiser courant novembre 2023, voir avec le garde pour un vendredi soir.
- Avant l'ouverture de la chasse, il faudrait voir avec le garde comment traiter les arbres qui sont tombés sur les lignes.

Cimetière :

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été convenu de se retrouver le samedi 24 juin à 11h 45 au cimetière. Le jour dit, (en présence de 3 conseillers), il a été décidé de proposer, aux membres du Conseil Municipal, l'emplacement enherbé le long du mur du nouveau cimetière (sis C.R. dit du Beuchay) pour des concessions cavurnes et d'en définir le prix en appui de la délibération du 12 février 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de revoir les tarifications des concessions au cimetière comme suit :

Ancien et nouveau cimetière :

- concession perpétuelle : 150 €
- concession trentenaire : 20 €

Dépôt d'une urne sur un caveau en superposition : 20 €

Colombariun : concession perpétuelle : 700 €

Cavurne : concession perpétuelle : 150 € (les cavurnes devront être disposées à un mètre de l'allée).

Compte rendu du comptage de véhicule sur la RD 996 :

Le Maire communique, à chaque Conseil Municipal, le compte rendu des trafics et vitesses réellement observés du 21 au 27 juin 2023 sur la RD 996.

Dans un sens 1 : en moyenne 302 véhicules entrent dans Louesme depuis Montigny-sur-Aube, avec un pourcentage de poids lourds de 13.58% .Les vitesses observées, auxquelles circulent 85% des véhicules, sont de l'ordre de 57 km/h pour les VL et de l'ordre de 55 km/h pour les PL. Les vitesses moyennes sont quant à elles de l'ordre de 46 km/h.

Dans le sens 2 : 288 véhicules, par jour, en moyenne, traversent Louesme depuis Leuglay, avec un pourcentage de PL de 12,85%. Les vitesses observées, pour 85% des véhicules, sont de l'ordre de 59 km/h pour les VL et 58 km/h pour les PL. Les vitesses moyennes sont quant à elles de l'ordre de 47 km/h.

La majorité des véhicules légers et des poids lourds roulent entre 40 et 50 km/h dans les deux sens confondus (44% des VL et des PL), 28% des VL et 23% des PL roulent entre 50 et 60 km/h mais, 7% des VL et 6% des PL roulent entre 60 et 70 km/h. Les véhicules roulent légèrement plus vite dans le sens 2 que dans le sens 1.

En résumé, le compte rendu fait apparaître qu'il n'y a aucun enjeu majeur de sécurité.

Après divers échanges et notamment sur l'emplacement du comptage, qui pour certain n'était peut-être pas bien situé dans le village, le Conseil Municipal, décide que soit adressé le compte rendu, dans les boîtes aux lettres, et que le Maire prenne contact avec la gendarmerie afin qu'elle effectue des contrôles de vitesses à certaines plages horaires.

Projet éolien ABO WIND :

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu, une lettre en recommandée, datée du 28 juillet 2023 l'informant que dans le cadre du projet éolien des cinq combes, un dossier d'autorisation environnementale sera déposé, en préfecture de Côte d'Or, début octobre 2023. Il donne également lecture de deux courriers adressés à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-comté, par M Marcel Jurien de la Gravière, le 23 mars dernier, et par M Gilles BOITEUX, Maire de Boudreville, le 22 août (avec copie aux Maires du SIVOM de Montigny-sur-aube).

Il est décidé que chaque conseiller puisse prendre connaissance du dossier, à tour de rôle, Mme Nadine RAIMBERT étant la première et ayant la charge de faire suivre au conseiller suivant.

Panneaux entrées du village :

Suite à vol et dépôt de plainte du panneau d'entrée du village en direction de Montigny-sur-Aube, une demande de remboursement de sinistre a été faite auprès des assurances Groupama (franchise de 285 €)
Un devis a été demandé à l'entreprise Signaux GIROD, celui-ci a été réceptionné pour un montant 160.18 € TTC hors pose (pose 120 € + forfait de déplacement de 175 €)
Le Maire précise également qu'il a pris contact avec l'entreprise MCL pour un devis de rénovation des 9 panneaux restants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter le devis, sans la pose, et demande que le Maire contact rapidement l'entreprise MCL pour connaître le prix de la rénovation d'un panneau et si selon le prix il est opportun de les changer ou pas.

Commission des chemins :

M Didier RAIMBERT, vice-président, communique aux membres du Conseil Municipal les points suivants :

- VC du moulin à vent : l'entreprise COLAS est intervenue pour effectuer les réparations, il est convenu d'une nouvelle visite dans un an pour voir si celles-ci ont tenu.
- Elagage en 2023 : rien report en 2024
- Arbre sur la VC du moulin à vent : voir avec l'employé communal pour l'élagage
- Bassin de rétention : VC des épinottes : voir le regard dans le fossé plein de paille avec les riverains
- VC dite de voulaines : nombreux trous à bouger
- Chemin décharge : à voir

Commission bâtiments et urbanisme :

M Romaric FOULON, vice-président, liste les points de réflexions pour l'année 2024, à savoir :

- Place : entretien et traitement de mauvaises herbes
- Arbre sur la place : 2 arbres à changer voir en 2024
- Façade de la mairie : devis à demander à l'entreprise LECOCQ
- Station : M Didier RAIMBERT et l'employé communal ont retirés les anciennes vannes, il faudrait changer la grille sur le regard et installer 3 vannes en plastiques.
- Poteaux d'incendie : changement de deux poteaux prévus courant septembre 2024

Commission des fêtes et de la salle communale :

Mmes Nadine RAIMBERT et Valérie BAILLEUX RAMEAUX, vice-présidentes, listent les travaux à prévoir, à savoir :

- Equipement de la salle : pose d'un miroir, prévoir l'achat de nouvelles chaises, don d'une table à langer par Mme Amélie FEUVRIER (le conseil municipal la remercie).
- Clés : il est demandé que chaque personne en charge de la gestion de la salle puisse posséder une clé, le Maire se charge de procurer à ces personnes un jeu de clés (Mmes Nadine RAIMBERT, Amélie FEUVRIER et Valérie BAILLEUX RAMEAU).

Commission employé communal :

M Romaric FOULON, vice-président de la commission fait état des tâches non réalisées à ce jour malgré une demande du conseil municipal (traitement du barreaudage autour de l'église, reprise de la peinture des bancs sur la place, jointement du mur de local,...).

Informations et questions diverses :

- Pigeons : le Maire a appelé la gendarmerie, il faut voir avec la Préfecture
- Courrier LEFEBVRE : nouvelle adresse (menace de péril rue de la tournelle)

La séance est levée à 21 h 30